Sainte-Pazanne, le 03 décembre 2020

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
11, rue Lejeune
44650 CORCOUE-SUR-LOGNE

C. Bielak 02.40.02.10.72
c.bielak@petr-paysderetz.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 20 juillet 2020, vous avez transmis le projet de modification n°2 du PLU de Corcoué-sur-Logne au PETR du Pays de Retz, au titre de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Au regard de l'examen de votre projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il est compatible avec les orientations du SCoT, et que le PETR émet donc un avis favorable sur la modification n°2 du PLU de Corcoué-sur-Logne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Bernard MORILLEAU

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL